



## **États financiers consolidés au 31 août 2019**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10-28
Tableaux supplémentaires	29-32

## Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du  
Conseil scolaire catholique MonAvenir

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation de leurs états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



André Blais  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Dereck Chin  
Chef des affaires, par intérim

Le 27 novembre 2019

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir (ci-après « le conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 août 2019 et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Hawkesbury, Canada  
Le 27 novembre 2019

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### État consolidé de la situation financière

au 31 août 2019

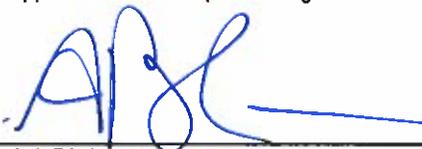
	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	20 513 480	39 945 146
Dépôt à terme, 2,51 % échéant en juin 2020	1 030 035	1 003 816
Débiteurs (note 3)	23 342 500	8 659 183
Dépôts à terme, variant entre 2,69 % et 2,94 %, échéant entre juin 2021 et juin 2023	3 101 283	4 021 038
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	135 302 317	117 581 491
	<u>183 289 615</u>	<u>171 210 674</u>
<b>PASSIF FINANCIER</b>		
Emprunts temporaires (note 5)	21 344 995	
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	22 947 441	20 858 512
Revenus reportés - réserves (note 7)	8 798 082	12 752 089
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 931 547	3 233 159
Prêts pour immobilisations (note 9)	105 823 904	111 577 130
Apports en capital reportés (note 10)	282 063 027	273 929 961
	<u>444 908 996</u>	<u>422 350 851</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(261 619 381)</b>	<b>(251 140 177)</b>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance	4 093 452	4 245 267
Immobilisations corporelles (note 11)	427 519 025	392 007 942
	<u>431 612 477</u>	<u>396 253 209</u>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)</b>	<b>169 993 096</b>	<b>145 113 032</b>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,



Mélinda Chartrand  
Présidente du conseil



André Blais  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé des résultats**  
de l'exercice terminé le 31 août 2019

	2019		2018
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
<b>Revenus</b>			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	219 959 484	211 750 051	206 788 212
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées	12 168 745	22 220 480	41 380
Subventions provinciales - autres (note 13)	40 916 797	48 361 477	43 074 586
Fonds générés par les écoles	5 243 210	5 361 428	4 954 816
Subventions fédérales et droits de scolarité		249 617	182 694
Revenus de placement	150 000	639 745	590 693
Autres revenus - conseils scolaires		118 615	107 929
Autres droits de scolarité et revenus	3 476 571	9 397 840	1 720 293
Amortissement des apports en capital reportés	11 916 422	13 118 570	12 291 336
	<u>293 831 229</u>	<u>311 217 823</u>	<u>269 751 939</u>
<b>Dépenses</b>			
Enseignement	196 048 966	195 923 159	187 663 201
Administration	7 303 755	7 291 972	7 825 703
Transport	28 414 667	28 239 402	25 493 480
Installations destinées aux élèves	38 256 641	39 793 027	37 629 631
Activités financées par les écoles	5 165 927	5 287 368	5 040 680
Autres dépenses	6 606 687	9 802 831	7 672 276
	<u>281 796 643</u>	<u>286 337 759</u>	<u>271 324 971</u>
<b>Excédent/(Déficit) annuel</b>	<b>12 034 586</b>	<b>24 880 064</b>	<b>(1 573 032)</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>146 513 161</b>	<b>145 113 032</b>	<b>146 686 064</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b><u>158 547 747</u></b>	<b><u>169 993 096</u></b>	<b><u>145 113 032</u></b>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
de l'exercice terminé le 31 août 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Déficit) de l'exercice	24 880 064	(1 573 032)
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 317 284	12 526 475
Amortissement des apports en capital reportés	(13 118 570)	(12 291 336)
Augmentation de dépôt à terme	( 26 219)	(1 003 816)
(Augmentation) Diminution des débiteurs	(14 683 317)	1 062 198
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	1 543 057	(2 807 715)
(Diminution) Augmentation des revenus reportés - réserves	(3 954 007)	5 615 868
Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	698 388	191 846
Diminution des frais payés d'avance	151 815	819 871
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>8 808 495</u>	<u>2 540 359</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		2 871 962
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(48 282 495)</u>	<u>(15 562 817)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(48 282 495)</u>	<u>(12 690 855)</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions des dépôts à terme	<u>919 755</u>	<u>(4 021 038)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des emprunts temporaires	21 344 995	
Remboursement de dette	(5 753 226)	(5 490 865)
Augmentation des apports en capital reportés	21 251 636	14 710 801
(Augmentation) Diminution des débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	<u>(17 720 826)</u>	22 370 181
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>19 122 579</u>	<u>31 590 117</u>
(Diminution) Augmentation nette dans les liquidités	<u>(19 431 666)</u>	<u>17 418 583</u>
Liquidités au début	<u>39 945 146</u>	<u>22 526 563</u>
Liquidités à la fin	<u>20 513 480</u>	<u>39 945 146</u>
<hr/>		
	2019	2018
	\$	\$
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	6 062 587	5 516 715

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**  
pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Excédent (Déficit) de l'exercice	<u>24 880 064</u>	<u>(1 573 032)</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs destinés à la vente	(48 828 367)	(15 213 622)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 317 284	12 526 475
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		2 871 962
	<u>(35 511 083)</u>	<u>184 815</u>
Acquisition de frais payés d'avance	(4 093 452)	(4 245 267)
Utilisation des frais payés d'avance	4 245 267	5 065 138
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>151 815</u>	<u>819 871</u>
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(10 479 204)</b>	<b>( 568 346)</b>
Dette nette au début de l'exercice	<u>(251 140 177)</u>	<u>(250 571 831)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(261 619 381)</u>	<u>(251 140 177)</u>

Les notes complémentaires et les tableaux supplémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

---

#### 1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

##### a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

---

#### 1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

#### b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire catholique MonAvenir et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire catholique MonAvenir, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique  
Garderie Porte-Soleil  
Garderie Copains-Copines  
Garderie Mon petit jardin  
Garderie Coccinelles zélées  
Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene  
Programme de jour prolongé Saint René Goupil

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

## **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

### **Notes complémentaires**

au 31 août 2019

---

#### **1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

##### **c) Fonds en fiducie**

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

##### **d) Liquidités**

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

##### **e) Revenus reportés**

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

##### **f) Apports en capital reportés**

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

##### **g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés**

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

## **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

### **Notes complémentaires**

au 31 août 2019

---

#### **1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

#### 1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

##### h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2019

---

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**i) Paiements de transfert**

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

**j) Revenus de placement**

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

**k) Dette à long terme**

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

**l) Montants budgétés**

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)**

**m) Estimations comptables**

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

**n) Revenus d'impôt foncier**

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

**2 - FRAIS D'INTÉRÊT**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	124 737	
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	4 599 719	4 864 154
	<u>4 724 456</u>	<u>4 864 154</u>

**3 - DÉBITEURS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Municipalités	5 031 731	4 972 478
Autres conseils scolaires	135 942	302 553
Gouvernement de l'Ontario (a)	14 102 568	
Gouvernement du Canada	1 276 061	1 120 435
Autres	2 796 198	2 263 717
	<u>23 342 500</u>	<u>8 659 183</u>

(a) À compter du 1er septembre 2018, la province de l'Ontario (« la province ») a adopté une stratégie de gestion de la trésorerie qui permet de réduire les coûts d'emprunts de la province et différer le versement d'une partie de la subvention aux conseils scolaires. Ce changement touche uniquement les flux de trésorerie, et non le montant des subventions annuelles des conseils scolaires. Le montant du paiement différé des subventions est calculé à l'aide d'une échelle progressive reposant sur l'excédent accumulé et le solde des revenus reportés ajustés, sous la forme d'un pourcentage de l'allocation de fonctionnement de chaque conseil scolaire. Le montant différé à recevoir au 31 août 2019 s'élève à 14 934 269 \$.

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

#### 4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le Conseil a un compte débiteur de la province de 135 302 317 \$ ( 117 581 491 \$ en 2018) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

#### 5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

Un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 21 500 000 \$ porte intérêt au taux de 2,37%. Le remboursement doit être effectué le 20 février 2020.

Au 31 août 2019, six lettres de crédit (huit en 2018) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 722 371 \$ (829 571 \$ en 2018).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 6 497 629 \$ (6 390 429 \$ en 2018) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2019, le taux préférentiel était de 3,95 % (3,70 % en 2018).

#### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Gouvernement de l'Ontario		973 133
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>21 855 028</b>	18 788 027
Intérêts courus	<b>1 092 413</b>	1 097 352
	<u><b>22 947 441</b></u>	<u>20 858 512</u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2019, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2018	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 454 079	17 161 836	(8 057 907)	(7 825 152)	3 732 856
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	7 230 989		(4 876 430)	( 103 458)	2 251 101
Éducation de l'enfance en difficulté	1 551 418	27 684 337	(27 239 534)		1 996 221
Autres	1 515 603	6 052 482	(6 731 939)	( 18 242)	817 904
<b>Total des recettes reportées</b>	<b>12 752 089</b>	<b>50 898 655</b>	<b>(46 905 810)</b>	<b>(7 946 852)</b>	<b>8 798 082</b>

	Solde au 31 août 2017	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 210 260	14 758 556	(9 841 168)	(4 673 569)	2 454 079
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 841 160	4 491 125	( 101 013)	( 283)	7 230 989
Éducation de l'enfance en difficulté	1 068 470	26 333 743	(25 850 795)		1 551 418
Autres	1 016 331	5 213 714	(4 714 442)		1 515 603
<b>Total des recettes reportées</b>	<b>7 136 221</b>	<b>50 797 138</b>	<b>(40 507 418)</b>	<b>(4 673 852)</b>	<b>12 752 089</b>

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

#### 8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	237 748	1 410 102	224 623	1 593 582
Coût des prestations constituées pour l'exercice	229 123		237 748	
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)		25 762		29 586
Perte actuarielle nette		12 392		19 914
Prestations versées	( 237 748)	( 243 984)	( 224 623)	( 232 980)
Solde à la fin	<u>229 123</u>	<u>1 204 272</u>	<u>237 748</u>	<u>1 410 102</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2019			Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>229 123</u>	<u>1 204 272</u>	<u>2 498 153</u>	<u>3 931 548</u>
	2018			Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>237 748</u>	<u>1 410 102</u>	<u>1 585 309</u>	<u>3 233 159</u>

## Conseil scolaire catholique MonAvenir

### Notes complémentaires

au 31 août 2019

#### 8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

				2019
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	229 123		1 592 980	1 822 103
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		25 762		25 762
Perte actuarielle nette		12 392		12 392
	229 123	38 154	1 592 980	1 860 257
				2018
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	237 748		678 876	916 624
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		29 586	35 356	64 942
Perte actuarielle nette		19 914		19 914
	237 748	49 500	714 232	1 001 480

#### Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)**

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2019 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2019. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2019	2018
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées:		
gratification retraite	2,00	2,00
indemnité accident travail	2,00	2,90

**Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles**

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2019, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2019.

**Prestations de retraite**

**Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

## **Conseil scolaire catholique MonAvenir**

### **Notes complémentaires**

au 31 août 2019

---

#### **8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)**

##### Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le Conseil a cotisé un montant de 3 483 416 \$ (3 401 047 \$ en 2018) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

##### **Autres avantages sociaux futurs des employés**

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS**

**Appartenant aux conseils désignés**

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Il n'y a pas de remboursement du passif net à long terme pour les prochains exercices.

**Appartenant au Conseil**

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	<b>2 757 765</b>	3 238 241
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	<b>556 712</b>	656 798
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	<b>13 265 738</b>	14 802 764
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	<b>1 677 708</b>	1 879 911
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	<b>4 244 460</b>	4 618 429
Effets à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	<b>3 175 906</b>	3 360 870
Effets à payer, 4,90 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	<b>3 738 363</b>	3 924 315
Effets à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	<b>1 705 595</b>	1 781 334
Effets à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	<b>2 790 758</b>	2 901 006
Effets à payer, 4,83 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	<b>8 516 377</b>	8 838 517
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	<b>3 419 330</b>	3 552 522
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	<b>10 720 731</b>	11 144 556

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 127 721	5 311 242
Effets à payer, 4,00 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	18 039 755	18 627 144
Effets à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2040	19 549 926	20 218 508
Effets à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2041	503 712	519 375
Effets à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2042	6 033 347	6 201 598
	<u><b>105 823 904</b></u>	<u><b>111 577 130</b></u>

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 144 550 448 \$, soit 105 823 904 \$ de capital et 38 726 546 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2019-2020	6 025 452	4 375 408	10 400 860
2020-2021	6 317 880	4 082 980	10 400 860
2021-2022	6 621 756	3 779 104	10 400 860
2022-2023	6 940 942	3 459 918	10 400 860
2023 et suivantes	79 917 874	23 029 138	102 947 012
	<u><b>105 823 904</b></u>	<u><b>38 726 548</b></u>	<u><b>144 550 452</b></u>

**10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS**

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	273 929 961	271 510 496
Ajouts aux apports en capital reportés	13 304 784	10 036 949
Revenus constatés pour la période	(13 118 570)	(12 291 336)
Transferts provenant des revenus reportés	7 946 852	4 673 852
Solde à la fin	<u><b>282 063 027</b></u>	<u><b>273 929 961</b></u>

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2019

**11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût			Amortissement cumulé			comptable nette				
	Solde au 1er septembre 2018	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2019	Solde au 1er septembre 2018	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2019	31 août 2019
Terrains	110 915 477	27 096 911			138 012 388						138 012 388
Améliorat. apportées aux terrains	591 853	36 012			627 865	4 442	38 475			42 917	584 948
Construction en cours (a)	1 729 077	7 264 695			9 013 772						9 013 772
Bâtiments	371 386 324	7 354 735	219 344		378 521 715	111 931 989	10 379 479	219 344		122 092 134	256 429 581
Améliorations locales	5 642 794	2 210 172			7 852 966	1 305 404	276 524			1 581 928	6 271 038
Structures mobiles	9 084 549	1 062 833			10 147 382	3 264 438	467 649			3 732 087	6 415 295
Équipements, matériel et logiciel informatique	16 463 359	1 580 843		865 791	17 178 411	7 782 319	1 009 109	865 791		7 925 637	9 252 774
Mobilier	693 588	2 202 166		613 353	2 282 401	210 477	1 146 048	613 353		743 172	1 539 229
	516 507 021	48 828 367	1 698 488		563 636 900	124 499 079	13 317 284	1 698 488		136 117 875	427 519 025

(a) Actifs en construction  
Les actifs en construction ayant une valeur de 9 013 772 \$ (1 729 077 \$ en 2018) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

	Coût			Amortissement cumulé			comptable nette				
	Solde au 1er septembre 2017	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2018	Solde au 1er septembre 2017	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2018	31 août 2018
Terrains	113 643 144	144 295			110 915 477						110 915 477
Améliorat. apportées aux terrains	590 576	1 277		2 871 962	591 853	3 173	1 269			4 442	587 411
Construction en cours (a)	23 173 175	(21 444 098)			1 729 077						1 729 077
Bâtiments	338 261 353	33 124 971			371 386 324	102 005 939	9 926 060			111 931 999	259 454 325
Améliorations locales	4 653 304	989 490			5 642 794	1 115 890	189 514			1 305 404	4 337 390
Structures mobiles	8 930 489	316 060		162 000	9 084 549	2 978 369	448 069	162 000		3 264 438	5 820 112
Équipements, matériel et logiciel informatique	15 746 211	1 607 169		890 021	16 463 359	6 753 878	1 918 462	890 021		7 782 319	8 681 039
Mobilier	277 930	474 458		58 800	693 588	226 176	43 101	58 800		210 477	483 110
	505 276 182	15 213 622	3 982 783		516 507 021	113 063 425	12 526 475	1 110 821		124 499 079	392 007 942

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ**

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	138 012 388	110 915 477
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	22 731 738	23 392 357
Excédent de fonctionnement	8 425 844	10 061 073
Fonds générés par les activités scolaires	1 915 539	1 841 478
Autres	<u>(1 092 413)</u>	<u>(1 097 353)</u>
	<u>169 993 096</u>	<u>145 113 032</u>

**13- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES**

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Budget (non audité)	Réal	Réal
	\$	\$	\$
Impôt foncier	38 772 073	43 182 466	40 444 641
Autres	<u>2 144 724</u>	<u>5 179 011</u>	<u>2 629 945</u>
	<u>40 916 797</u>	<u>48 361 477</u>	<u>43 074 586</u>

**14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 126 272 571 \$ (113 154 692 \$ en 2018) et la part du Conseil se chiffre à 27 778 486 \$ (25 070 019 \$ en 2018).

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 août 2019

**15 - DÉPENSES PAR ARTICLES**

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations corporelles comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	2019		2018
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	175 946 852	175 464 258	169 593 358
Avantages sociaux	28 983 740	29 899 399	27 690 656
Perfectionnement du personnel	1 790 045	2 179 311	1 875 196
Fournitures et services	15 983 333	16 899 460	17 186 580
Intérêts	4 647 624	4 724 456	4 864 154
Dépenses de location	980 768	1 002 962	948 045
Frais et louage de services	33 418 931	33 969 423	29 701 593
Amortissement des immobilisations corporelles	12 127 864	13 317 284	12 526 475
Autres	2 751 559	3 593 838	1 898 234
Activités financées par les écoles	5 165 927	5 287 368	5 040 680
	<b>281 796 643</b>	<b>286 337 759</b>	<b>271 324 971</b>

**16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO**

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

**17 - ENGAGEMENTS**

**Contrat de réparation**

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à un contrat de réparation d'une installation scolaire pour un solde non dépensé de 538 383\$.

**Contrats de projets de construction**

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 4 449 452 \$.

**Contrats de transport**

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 27 778 486 \$ (25 070 019 \$ en 2018).

**Conseil scolaire catholique MonAvenir**  
**Notes complémentaires**  
au 31 août 2019

---

**17 - ENGAGEMENTS (Suite)**

**Contrats de location**

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2020 pour un montant de 227 342 \$.
- Location installations scolaires : contrats venant à échéance le 31 août 2020 et 30 juin 2021 pour un montant total de 511 921 \$.
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2020 et 2024). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 321 986 \$ (292 413 \$ en 2018).

**18 - ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2019 s'élève à 2,05 millions de dollars.

**19 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

**20 - ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS**

Le Conseil a fait une offre pour l'acquisition d'un terrain à Mississauga pour un montant estimé à 16,3 millions de dollars. La date de clôture est prévue pour février 2020.

**CSC MonAvenir**  
**Tableau supplémentaire**  
**État des produits et charges - Garderie Porte Soleil**  
de l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	79 148	84 111
Droit d'inscription des parents	365 021	356 558
Autres subventions	<u>178</u>	
	<u>444 347</u>	<u>440 669</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	335 331	381 407
Augmentation salariale subventionnée	19 461	17 660
Autres charges de fonctionnement	<u>52 519</u>	49 766
	<u>407 311</u>	<u>448 833</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>37 036</u>	<u>( 8 164)</u>

**CSC MonAvenir****Tableau supplémentaire****État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines**

de l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	93 577	119 515
Droit d'inscription des parents	<u>347 972</u>	<u>286 366</u>
	<u>441 549</u>	<u>405 881</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	327 618	395 837
Augmentation salariale subventionnée	19 158	21 302
Autres charges de fonctionnement	<u>52 050</u>	<u>45 665</u>
	<u>398 826</u>	<u>462 804</u>
<b>Excédent/(Insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>42 723</u>	<u>( 56 923)</u>

**CSC MonAvenir****Tableau supplémentaire****État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin**

de l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement municipal	632 461	500 568
Droit d'inscription des parents	<u>166 371</u>	<u>119 675</u>
	<u>798 832</u>	<u>620 243</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	636 218	574 174
Augmentation salariale subventionnée	34 845	30 120
Autres charges de fonctionnement	<u>98 742</u>	<u>65 194</u>
	<u>769 805</u>	<u>669 488</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>29 027</u>	<u>( 49 245)</u>

---

**CSC MonAvenir**
**Tableau supplémentaire**
**État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées**

 de l'exercice terminé le 31 août 2019
 

---

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement régional	517 666	321 817
Droit d'inscription des parents	<u>216 132</u>	<u>222 522</u>
	<u>733 798</u>	<u>544 339</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	428 451	462 197
Augmentation salariale subventionnée	24 163	22 841
Autres charges de fonctionnement	<u>62 861</u>	<u>57 856</u>
	<u>515 475</u>	<u>542 893</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u><u>218 323</u></u>	<u><u>1 446</u></u>

---